

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 février 2019

⇒ **ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE** : Suite à la réunion de la Commission « Marché à procédure adaptée » chargée d'analyser les offres reçues, en présence du cabinet LAAB architecte et du cabinet YK Conseil, le Conseil municipal décide d'attribuer 11 lots sur les 15 lots du marché de travaux aux entreprises suivantes :

- Lot 1 VRD – aménagements extérieurs : JO SIMON SA - Ploudaniel (50 959.92 €)
- Lot 2 Désamiantage – démolitions – gros-œuvre : SAS LIZIARD ENVIRONNEMENT - Landerneau (466 334.00 €)
- Lot 5 Métallerie : SARL ATELIER LOBLIGEOIS – Saint-Renan (37 729.35 €)
- Lot 8 Menuiseries intérieures bois : EURL LE ROUX F. – Tréouergat (54 011.77 €)
- Lot 9 Revêtements de sol - faïence : SALAUN SA - Guipavas (41 111.03 €)
- Lot 10 Plafonds suspendus : SAS LE GALL PLAFONDS - Brest (7 200.00 €)
- Lot 11 Plomberie - ventilation : SA EPC – Plougastel-Daoulas (90 900.00 €)
- Lot 12 Électricité CFO – CFA - chauffage : SAS G. GERVAIS - Brest (128 000.00 €)
- Lot 13 Ascenseur : SA SCHINDLER – La Chapelle des Fougeretz (19 500.00 €)
- Lot 14 Peintures : SARL BELLOUR - Plouescat (30 982.71 €)
- Lot 15 Plantations : JO SIMON SA - Ploudaniel (2 979.84 €)

Les lots 3, 4, 6 et 7 seront présentés ultérieurement.

Montant total des travaux : 929 708.62 € HT (1 115 650.34 € TTC).

⇒ **RECONDUCTION DU MARCHÉ DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE** : Le Conseil municipal donne son accord pour la reconduction du marché à bons de commande avec la SAS EUROVIA - Agence de Brest - pour les travaux de voirie communale pour l'année 2019 - montant annuel de 30 000 € HT (pour le mini) et 120 000 € HT (pour le maxi). L'ensemble du programme de voirie de l'année 2019 sera étudié en Commission travaux puis approuvé lors d'un prochain Conseil municipal.

⇒ **SUBVENTION BIBLIOTHEQUE ET CANTINES** : Versement d'une somme de 1 500 € en avance de subvention 2019 à la bibliothèque et la participation de 1,35 € pour chaque repas servi dans les deux écoles ainsi que le vote d'une subvention « surveillance cantine » de 1 600 € aux deux écoles.

⇒ **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES (AFR)** : La décision des écoles privées de se retirer du dispositif des TAP a entraîné le licenciement de quatre personnes. Les communes de Kerlouan et de Guissény ont décidé de prendre en charge ces frais (Conseil Municipal du 12/10/2017). Suite à ces licenciements, une procédure lourde de conséquence pour l'AFR est en cours de jugement (aucune embauche de personnel n'est possible actuellement). L'AFR a déjà dû régler 5 832.00 € de frais d'avocat et de procédure. Il a été décidé de prendre en charge cette somme, répartie entre Kerlouan et Guissény au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les écoles des deux communes (en excluant le Tréas). Pour la Commune de Kerlouan, cela représente 2 315.65 € de subvention à verser.

⇒ **DÉCLASSEMENT ET DÉSAFFECTATION DE DOMAINE PUBLIC** : Le Conseil municipal décide du déclassement et de la désaffectation de domaine public de la parcelle B 147 (40 m²) au lieu-dit Kervizouarn et de la cession de cette surface.

⇒ **PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT** : Signature de la convention avec le Centre socioculturel de Lesneven, avec une participation à 14€/jour/enfant comme l'an passé. En 2018 : 57 journées journées/enfants ont été facturées à la commune.

Le compte rendu complet du conseil Municipal est disponible sur le site internet de la commune et affiché en mairie.